

Vertraulich

3003 Bern, September 1979/Ai/wy

NATIONALRAT

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

HAUPTPROTOKOLL

der Sitzung vom 23. August 1979, 09.00 - 13.05 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 86

TAGESORDNUNG

1. 79.008 s Soziale Sicherheit. Abkommen mit Schweden
é Sécurité sociale. Convention avec la Suède
2. 79.029 n Europarat. Uebereinkommen
Conseil de l'Europe. Convention
3. Tour d'horizon
4. Die Lage im Iran - La situation en Iran
5. Orientierung über die Haltung des Bundesrates zur Polisario - Attitude du Conseil fédéral à l'égard du Polisario
6. Verschiedenes - Divers

TEILNEHMERPräsident: H. SchürchAnwesende Mitglieder:

HH. Aubert, Biderbost, Duboule, Dupont, Felber, Hofer, Kunz, Künzi, Landolt, Frauen Meier Josi, Morf, HH. Muheim, Nebiker, Reiniger, Risi-Schwyz, Schmid Arthur, Suter, Waldvogel

Weitere Teilnehmer:

H. Bundesrat Aubert, Vorsteher des EDA
HH. Botschafter Brunner, Cuendet, Hegner, EDA
HH. Clerc, Meier, Renk, EDA

Entschuldigt:

HH. Müller-Bern, Zbinden, Ziegler-Genf

Sekretariat:

H. Aebi, SBV

Protokoll:

HH. Chassot (f), von Kauffungen (d)

3. Tour d'horizon

Präsident

Wir haben den Tour d'horizon der letzten Sitzung nicht behandeln können, hinzu kommt der neue Tour d'horizon in zwei Teilen und eine spezielle Orientierung über die schweizerischen Interessen in Australafrika. Ich schlage vor, die Tours d'horizon kapitelweise zu behandeln.

Tour d'horizon der letzten Sitzung

(Ostasien und Naher Osten)

Auf Seite 19 dieses Tour d'horizon wird ein Zusammenhang zwischen der chinesischen Invasion in Vietnam und dem Sturz der Regierung Bakhtiar in Iran hergestellt.

Ist das eine reine Vermutung oder gibt es hierfür konkrete Hinweise?

H. Hofer

Man kann sich fragen, ob nicht grundsätzlich ein Zusammenhang zwischen der Entwicklung in China und der im Mittleren Osten besteht.

M. Cuendet

(ad M. Hofer): On ne dit pas que la Chine est intervenue à cause de la chute du gouvernement Bakhtiar, on signale simplement la coïncidence. Quant à la deuxième phrase, qui parle de la correction du développement de l'équilibre global, elle ne se réfère pas uniquement à la chute du gouvernement Bakhtiar, mais à un développement général.

D'après le scénario appliqué par la Chine pour déclencher la guerre contre le Vietnam, il est apparent que dans les derniers jours, on a précipité le mouvement. Cette guerre aurait dû commencer probablement une semaine plus tard. Mon impression est que c'est précisément la chute du gouvernement Bakhtiar qui a décidé la Chine d'intervenir un peu plus tôt. Mais la guerre se préparait déjà depuis des mois.

Präsident

Auf Seite 33 wird das Problem der Blockfreiheit recht kritisch beleuchtet. Es stellt sich unter dem Eindruck dieser Entwicklung doch die Frage, ob die Teilnahme der Schweiz, selbst als Beobachter, an der Konferenz der Blockfreien in Havanna noch wünschenswert ist.

H. Hofer

Die jüngste Entwicklung in der Politik der Blockfreien scheint doch eher auf eine Radikalisierung hinzuweisen. Eine Spaltung der Blockfreien scheint nicht mehr ausgeschlossen. Wie würde sich die Schweiz

verhalten, wenn es in Havanna tatsächlich zu einem Bruch, zu einem Eklat kommen würde?

M. Aubert, conseiller fédéral

Comme vous le savez, le Conseil fédéral avait décidé, en été 1976 déjà, d'accepter l'invitation d'assister à la Conférence au sommet des non-alignés de Colombo en qualité d'invité.

Ce statut d'invité nous met dans la même catégorie que des pays comme la Suède, l'Autriche, la Finlande, le Portugal et, depuis peu, l'Espagne. Il y a chez les non-alignés trois catégories: les membres à part entière, les observateurs et les invités. Les invités ne peuvent être présents qu'aux séances de l'assemblée plénière, sans droit à la parole. Ils ne peuvent assister aux séances des commissions. Nous sommes dès lors dans la catégorie la moins contraignante.

Le Conseil fédéral a longuement pesé le pour et le contre de notre participation, même en qualité d'invité, à ces conférences et est arrivé à la conclusion, conclusion qu'il continue à partager aujourd'hui, qu'une présence de la Suisse est avantageuse pour les intérêts du pays.

Dans sa réponse à l'interpellation Hofer du 18 septembre 1978, le Conseil fédéral a souligné que la crainte que certains affichent qu'une collaboration trop étroite avec les non-alignés pourrait affadir le concept suisse de la neutralité ou affecter sa crédibilité n'est nullement justifiée. La position du Conseil fédéral est claire. Nous n'avons aucune intention d'estomper la distinction entre "neutralité" et "non-alignement". Ceci dit, il convient de relever que nous pouvons, par notre présence dans la réunion des non-alignés, établir de nombreux contacts avec des représentants de pays parfois difficiles à atteindre, régler des problèmes sur le plan bilatéral, nous renseigner de première main sur les initiatives et les options que prennent ces pays tant sur le plan politique qu'économique, initiatives qui, quelques semaines plus tard sont généralement reprises aux Nations Unies. D'une façon générale aussi, le fait d'être présents nous assure de la part de l'ensemble des pays non-alignés un certain "goodwill" qui ne doit pas être négligé lorsque l'on songe que parmi ces pays certains sont nos principaux fournisseurs de matières premières. En outre, à plusieurs reprises, les pays du Tiers-Monde ont insisté sur le renforcement des liens qui doit intervenir entre les véritables non-alignés et les pays neutres européens et nous ont souvent cités en "exemple de pays qui ont su conserver leur indépendance et leur souveraineté sans devenir membres d'alliances militaires".

Sur le plan politique enfin, il sera très intéressant d'observer la lutte de tendances qui se développe au sein du mouvement des non-alignés entre ceux qui, comme Cuba et certains autres voudraient transformer ce mouvement en une force d'appoint pour les pays du monde socialiste et ceux qui, comme la Yougoslavie, l'Inde, l'Indonésie et d'autres voudraient lui conserver son caractère traditionnel entre les blocs en présence et se concentrer sur la solution des problèmes politiques qui surgissent toujours plus nombreux entre les pays non-alignés eux-mêmes. La Yougoslavie

par exemple a proposé également une méthode de règlement pacifique des différends entre pays non-alignés qui, naturellement, a attiré notre attention, nous qui sommes auteurs d'un projet dans le même domaine dans le cadre de la CSCE.

J'ai lu, il y a quelques jours, dans deux quotidiens importants, l'un bernois (Le Bund), l'autre zurichois (Tages-Anzeiger), deux avis diamétralement opposés sur notre attitude à l'endroit des non-alignés: pour l'un de ces journaux, on aurait dû rester à l'écart, pour l'autre participer plus activement, en fait devenir presque membre du mouvement des non-alignés. Je crois que l'attitude du Conseil fédéral de maintenir nos distances à l'endroit de ce mouvement, tout en étant présents au même titre que les pays européens qui nous ressemblent, est une ligne juste, défendable et qui sert au mieux les intérêts du pays.

M. Duboule

La Suisse a-t-elle la possibilité de contrôler l'application des engagements pris par le Vietnam à la récente conférence sur les réfugiés? A-t-on des renseignements à ce sujet et quelles sont les conditions d'existence des gens qui ne peuvent maintenant plus quitter le Vietnam?

M. Aubert, conseiller fédéral

Nous avons immédiatement envoyé M. Bill sur place. Il a visité entre autres la Malaisie et les Philippines. Ces prochains jours, il nous présentera un rapport sur ses consultations.

En outre, la conférence de La Havane nous donnera également l'occasion de vérifier les intentions manifestées par le Vietnam à Genève.

H. Hofer

Ich möchte an dieser Stelle kurz darauf hinweisen, dass sowohl Ministerpräsident Begin als auch Staatspräsident Sadat vom Europarat eingeladen worden sind, vor dem Plenum in Strassburg in der Oktober-session ihre Politik zu erläutern. Wahrscheinlich werden die Aussenminister beider Länder stellvertretend nach Strassburg kommen.

Der Europarat wird in der Nahostpolitik zunehmend aktiv.

Präsident

Damit hätten wir diesen ersten Tour d'horizon abgeschlossen, der wieder äusserst interessant und informativ ist. Auch die Uebersetzung ist vorzüglich geworden - das war nicht immer so. Ich möchte Ihnen vorschlagen, an dieser Stelle den Lagebericht über den Iran zu behandeln, bevor wir dann auf den zweiten Tour d'horizon zu sprechen kommen.

Ich glaube, diese Umstellung rechtfertigt sich vom geographischen Stellenwert der Themen her.

Dürfte ich Herrn Bundesrat Aubert bitten, zur Lage im Iran einige einleitende Bemerkungen zu machen.

4. Die Lage im Iran - La situation en Iran

M. Aubert, conseiller fédéral

Relations bilatérales

=====

Relations diplomatiques: En dépit de quelques cas particuliers, les relations diplomatiques entre la Suisse et l'Iran n'ont pas été sérieusement affectées par les événements dans ce dernier pays. Après le rappel de l'ancien ambassadeur d'Iran, la Suisse a été le quatrième Etat dans lequel l'Iran a nommé un nouvel ambassadeur. Ce fait semble confirmer l'importance que l'actuel Gouvernement iranien paraît vouloir donner à ses relations avec les pays neutres et les pays non-alignés. Le nouvel ambassadeur est M. Gholam Ali Farivar Tehrani, qui a présenté ses lettres de créance le 28 juin 1979. Il est âgé de 74 ans.

Intérêts étrangers: Depuis le 19 février 1958, la Suisse s'occupe des intérêts iraniens en Israël. Ce mandat a été confirmé par le nouveau gouvernement et un protocole de reprise a été signé le 19 mars 1979. Depuis le 9 mai 1979, notre pays assume également la défense des intérêts iraniens en Egypte. Et, depuis le 22 août, des intérêts iraniens en Afrique du Sud.

Demande d'asile: De la part du Shah une telle demande n'a jamais été faite.

En ce qui concerne M. Zahedi, ex-beau-fils du Shah et ancien ambassadeur iranien aux Etats-Unis, il vient de présenter une demande d'asile pour lui et sa mère, demande qui est actuellement à l'étude auprès des services compétents.

Le Gouvernement iranien a établi une liste de personnes "faisant l'objet de poursuites pour des délits de droit commun". Cette liste comprend le Shah, la famille impériale, son entourage, des hommes de confiance, etc. A plusieurs reprises, des représentants du gouvernement iranien ont insisté pour que la Suisse ne donne pas l'asile à ces personnes. D'après les services compétents, il semble qu'en ce moment, M. Zahedi soit la seule personne figurant sur cette liste ayant soumis une demande formelle d'asile en Suisse. Quelques demandes individuelles sont par ailleurs encore à l'examen auprès de l'Office fédéral de la police.

Avoirs du Shah en Suisse: Les avoirs iraniens et notamment ceux de la famille Pahlavi avaient fait l'objet de différentes interventions parlementaires en Suisse à la suite des démarches du gouvernement iranien. On se souvient que le Conseil fédéral avait renvoyé les autorités iraniennes à la voie judiciaire ordinaire. Depuis lors, celles-ci ont, par l'entremise de leur ambassade à Berne, chargé deux avocats suisses de s'occuper de l'affaire.

Suisses en Iran: Le nombre de Suisses en Iran qui était de 803 en

date du 1er janvier 1978 avait, selon les estimations de notre ambassade, baissé à 125 à la mi-mars 1979, pour remonter à 250 à la mi-juin 1979. Environ la moitié de ces compatriotes sont des double nationaux. Des dispositions ont été prises en vue de faciliter le rapatriement éventuel des Suisses d'Iran. Notre ambassade estime qu'une centaine de personnes pourraient manifester le désir de bénéficier, le cas échéant, d'un tel rapatriement.

Mesures prises pour le cas d'un rapatriement:

1. Depuis le début des troubles, l'ambassade a établi un système de contact par téléphone, à travers duquel la plupart de nos compatriotes, aussi ceux qui habitent en province, peuvent être atteints. La colonie suisse est organisée en différents groupes. Des représentants de maisons suisses et des hommes de confiance servent d'agents de liaison entre l'ambassade et nos compatriotes.

Au cas où les télécommunications ne fonctionneraient plus, il est prévu de lancer des appels à travers "Radio Suisse Internationale" et la "Deutsche Welle".

L'ambassade reste également en contact permanent avec d'autres missions occidentales au cas où des citoyens suisses souhaiteraient se joindre à des opérations de rapatriement organisées par d'autres pays.

2. A la demande de la Section de la protection consulaire, Swissair a examiné l'état de fonctionnement des principaux aéroports iraniens et éclairci la question du type d'avions à utiliser. En plus, Swissair dispose d'un "Plan d'évacuation Téhéran".

3. L'Administration fédérale des finances prend à sa charge les risques découlant d'un éventuel engagement d'avions d'une compagnie aérienne suisse lors d'une évacuation de la colonie suisse de Téhéran aux conditions de l'ACF du 15.11.1973 (Garantie contre les risques de guerre).

4. Le 18 février 1979, un avion spécial CICR/Swissair-Balair a apporté des médicaments à Téhéran et a repris 99 passagers, dont 40 Suisses, 26 Allemands, 10 Anglais, 7 Autrichiens ainsi que 16 ressortissants d'autres pays.

5. Une action de rapatriement par les autorités suisses n'a pas été jusqu'à présent nécessaire. Les compatriotes désireux de quitter le pays ont pu le faire avec des avions de ligne ou des vols charter organisés par leur propre employeur.

6. L'Ambassade de Suisse à Téhéran a de nouveau attiré l'attention de nos compatriotes, au moyen d'une lettre-circulaire datée du 29.03.1979, sur la situation critique qui existe toujours en Iran et les a informés sur les lieux de rencontre, places de rassemblement, etc., dans le cas d'une "action de rapatriement".

Six mois après la révolution de février de 1979, l'économie iranienne se trouve toujours dans un état incertain. Les tendances opposées du Gouvernement et du Conseil révolutionnaire sont évidentes. La multiplicité des centres de décisions et la paralysie de l'économie affectent aussi les entreprises privées.

La production dans les grandes et moyennes entreprises n'a que partiellement repris et est en conséquence insatisfaisante. Cet état de choses a déjà entraîné des manques qui ont eu pour conséquence un relâchement de la politique d'importation (par exemple dans le secteur textile ainsi que dans le domaine des véhicules à moteur, des instruments de mesure, etc.). Il n'y a jamais eu de trop grands troubles dans les petites entreprises, qui jouent surtout un rôle important dans l'approvisionnement des produits de première nécessité. L'industrie pétrolière a jusqu'à ce jour échappé aux difficultés. A propos de la production journalière circulent des chiffres divers qui vont de 2,8 à 4 mio de barils par jour (avant la révolution 5,5 à 6 mio de barils). Comme la situation politique dans la province pétrolière du Khuzestan est toujours aussi instable, il n'est pas possible de compter à l'avenir avec une exploitation pétrolière régulière.

L'annonce de l'islamisation de l'économie est restée jusqu'à ce jour lettre morte. Les nationalisations prévues ne sont pas en relation avec un ordre économique islamique; c'est bien plus un renforcement de l'influence de l'Etat qui est visé.

Les principaux problèmes de l'économie iranienne peuvent être résumés de la façon suivante: pouvoir réduit du Gouvernement, importance croissante des revenus du pétrole dans les recettes de l'Etat (plus de 70 % des revenus totaux), baisse du degré d'auto-approvisionnement dans les secteurs alimentaire et des biens de consommation, exode persistant des experts et universitaires ("brain-drain").

Il n'y a pas d'illusions à se faire sur les perspectives d'avenir. Une normalisation et une consolidation de la situation économique peuvent prendre encore plusieurs années. Il serait cependant erroné de la part de l'économie suisse d'exportation de renoncer à suivre et à soigner le marché iranien, car ce pays dispose de grandes richesses naturelles et d'un potentiel de développement considérable.

Durant les six premiers mois de l'année, nos échanges commerciaux avec l'Iran ne se sont élevés qu'à 32 % du niveau correspondant de l'année dernière. Nos importations n'ont représenté que 44 %, nos exportations 30 %, de celles des six premiers mois de 1978. La structure des échanges commerciaux avec l'Iran s'est également modifiée. Parmi les exportations suisses, les produits pharmaceutiques occupent la première place (41 %), suivis par l'industrie des machines (37 %). Nos importations d'Iran se composent surtout de tapis (55 %). La part du pétrole dans l'ensemble des importations s'est montée durant la période janvier - juin 1979 à 25 % contre 63 % durant les six premiers mois de 1978.

L'ambassade de Suisse est au courant des problèmes des maisons

suisses annoncés à l'OFAEE et fait de grands efforts pour apaiser les difficultés.

Plusieurs demandes ont pu être réglées durant les dernières semaines et quelques problèmes de transfert ont pu être résolus.

Parmi les divers problèmes connus, il y a lieu surtout de mentionner les projets de constructions, auxquels des maisons suisses sont associées. La Maison "Losinger SA" de Berne participe à 40 %, avec des maisons autrichienne et iranienne, à la construction de deux barrages dans le sud de l'Iran. A la suite des problèmes liés à la révolution (retard dans la livraison des matériaux, sécurité des travailleurs etc.), les travaux de construction sont interrompus depuis décembre 1978. La Maison "Mobag International" de Zurich a été chargée de construire à Téhéran environ 6 000 habitations. Sur les chantiers de la Maison Mobag les travaux sont également arrêtés. Les deux maisons suisses sont en train de négocier les conditions d'une reprise des travaux.

Selon les informations dont nous disposons, les investissements suisses en Iran sont relativement faibles (environ 20 mio de francs). Jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucune annonce officielle relative à une éventuelle nationalisation de ces investissements.

Les engagements de la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE) en Iran se montaient au début du mois d'août à Fr. 669,1 mio (montant des factures), dont Fr. 539,5 mio garantis par la GRE (somme garantie).

M. Cuendet

Non seulement il y a actuellement en Iran deux pouvoirs, mais ces deux pouvoirs sont inégaux, ils se combattent et ils se gênent. Le pouvoir principal (islamique) n'a qu'une conception très vague du gouvernement d'un Etat en dehors des règles posées il y a très longtemps par le prophète. Nous constatons aujourd'hui que ce pouvoir s'est, en fait, au cours de ces derniers mois, renforcé malgré son inactivité et son incapacité sur le plan économique. Les groupes d'opposition, notamment ceux de gauche, ne sont pas contents de la situation actuelle. Ils sont de plus en plus désaffectés, mais ils se sont montrés incapables de développer des programmes alternatifs ou de s'opposer efficacement à l'action des comités de Khomeiny.

En ce qui concerne les minorités, le pouvoir de Khomeiny n'a pas de conception précise. Il s'oriente un peu d'après les règles du Coran ou de l'Islam en général. Un exemple en a été donné ces derniers jours dans le cas de la révolte kurde.

La position de M. Khomeiny lui-même s'est donc plutôt renforcée. Le conseil constitutionnel récemment élu, est composé presque exclusivement de représentants de son mouvement. On peut s'attendre à ce que ce groupe adopte une constitution rigoureusement islamique, d'après les conceptions de M. Khomeiny.

Le pouvoir dispose de revenus pétroliers considérables qui continuent de lui être versés et dont il ne sait pas, pour l'instant semble-t-il, que faire. Sa position, par conséquent, n'est pas menacée dans l'immédiat. Il faut bien dire cependant qu'avec plusieurs millions de chômeurs, il est probable que d'ici cinq ou six mois, il devra aussi prouver sa capacité dans un domaine où, jusqu'à maintenant, il n'a rien fait, c'est-à-dire le domaine économique.

Les relations étrangères de ce pouvoir sont aussi "bizarres" que les méthodes qu'il emploie à l'intérieur. Elles ont conduit déjà à des chocs sur différents fronts. Du côté de l'Irak, on a une attitude peu claire à l'égard de la minorité chi'ite d'Irak qui s'agitte comme les Arabes du Khuzestan s'agitent de leur côté. Pour ce qui est de l'Afghanistan, on penche entre un certain soutien aux rebelles et la prudence à l'égard de l'URSS.

Quelles sont les chances de M. Khomeiny de rester au pouvoir? Jusqu'à présent, ses partisans n'ont pas été touchés très directement par la carence de son pouvoir. Au contraire, ils constatent que dans des domaines qui les intéressent (l'application stricte de certaines règles islamiques), le pouvoir se montre assez efficace. Cela suffit pour le moment. Combien de temps durera cette situation? On ne peut pas le dire. Lorsque M. Bakthiar parle de six mois, je pense qu'il est trop optimiste.

H. Suter

Ich kann aus eigener Erfahrung noch etwas über die Lage im Iran beisteuern, war ich doch in der letzten Woche für einige Tage in Teheran.

Die Geschehnisse haben mich sehr beeindruckt. Ich habe selbst eine Demonstration von etwa 200 Studenten miterlebt, die mit erhobenen Fäusten den Tod Khomeinis skandierten. An den meisten Strassenkreuzungen waren Barrikaden errichtet, Sandsäcke aufgeschichtet. In der Nacht hörte man Schüsse. Der Campus der Universität war überfüllt mit diskutierenden jungen Menschen; unterrichtet wird wohl zur Zeit nicht. Besonders fiel mir die veränderte Rolle, die der Frau im heutigen Iran zugeschrieben wird, auf. Nicht nur in der Kleidung, schwarz, verschleiert, sondern auch im Berufsleben ist dieser Wechsel offenkundig. Die Frauen wurden aus allen wichtigen Positionen entfernt und durch Männer ersetzt, in der Verwaltung, Radio, Fernsehen und Presse.

Eine mir bekannte, in der Bundesrepublik Deutschland ausgebildete Textilingenieurin hat in ihrem Beruf keine Stelle gefunden. Schliesslich hat man ihr eine Lehrstelle in einer Werkschule angeboten. Bedingung: Unterricht im Umhang und mit Schleier.

Radio und Fernsehen bringen nur noch Informationssendungen, wobei diese meist aus Gebeten, Koranzitaten und Kommentaren bestehen. -

Die politischen Informationen beziehen die Perser durch

Kurzwellensendungen aus dem Ausland, so vor allem durch BBC London. Allerdings wurde der BBC-Korrespondent mit anderen Kollegen aus Iran ausgewiesen, so dass Primärinformationen für den interessierten Iraner ausserordentlich schwer zu erhalten sind. Die Versorgungslage ist ebenfalls alarmierend. Ausländische Waren sind ohnehin nicht mehr zu erhalten. Der wohlhabende Iraner weicht auf Ausland-Kauf-Flüge aus. Die Beschlagnahmungen durch die Revolutionärskomitees sind ebenfalls willkürlich und können rechtlich kaum angefochten werden. Am Flughafen wurde uns mitgeteilt, dass die Flüge ab Teheran auf Wochen hinaus ausverkauft seien.

Präsident

Ich danke Herrn Suter für diesen sehr persönlichen Erlebnisbericht, der das Bild der aktuellen Lage im Iran ergänzt hat.

Damit gehen wir über zum zweiten Tour d'horizon. Auch diesen werden wir kapitelweise durchgehen.

Neuer Tour d'horizon

(SALT II, Entwicklung der Lage im südlichen Afrika)

H. Hofer

Auf Seite 35 wird darauf hingewiesen, dass nach Meinung verschiedener SALT-Kritiker in den Jahren 1982 - 1985 das strategische Uebergewicht sich zugunsten der Sowjetunion verschieben könnte. Andererseits müsse man neue Technologien neben der Entwicklung der Nukleartechnologie berücksichtigen. Was ist damit gemeint? Etwa die Entwicklung von Laserwaffen?

M. Cuendet

Ici nous avons pensé en effet aux armes laser et aux armes météorologiques.

Präsident

Damit hätten wir den ersten Teil dieses Tour d'horizon beendet. Wir kämen somit zum zweiten Abschnitt, zur Lage in Australafrika. Mich würde interessieren, ob für Südafrika tatsächlich die Gefahr einer Neutralisierung besteht.

H. Hofer

Zu Zimbabwe-Rhodesien habe ich im Bericht eine interessante Feststellung gefunden, dass nämlich die schwarzafrikanischen Länder vom ersten Auftritt der Regierung Muzorewa-Smith beeindruckt gewesen seien. Worauf stützt sich diese Feststellung?

M. Cuendet

Ce qui a impressionné, c'est tout simplement que le régime Smith - Muzorewa s'est montré capable d'amener 63 pour cent de la

population aux urnes. Il s'agissait là d'une démonstration du pouvoir effectif de ce gouvernement.

M. Aubert, conseiller fédéral

Lors de la visite que m'a faite M. Botha le 8 mars dernier, il m'a confié le désir de son pays de se distancer des puissances occidentales et d'adopter une ligne plus neutre dans les affaires internationales. Cette nouvelle politique des Sud-Africains s'explique par une certaine déception. Ils ont, en effet, le sentiment d'avoir été lâchés, notamment dans la question namibienne, par les Occidentaux. M. Botha était très amer, aigri.

Il ne faut pas oublier que le plan qui doit conduire la Namibie à l'indépendance par le biais d'élections libres émane de cinq puissances occidentales (USA, Canada, France, Allemagne et Grande-Bretagne). L'Afrique du Sud se montre déçue, à l'heure actuelle, de l'attitude de ces cinq pays à son égard.

Il faut espérer que la mission entreprise actuellement par le diplomate britannique Sir James Murray, au nom du groupe de contact des cinq puissances occidentales mentionnées ci-dessus, pour relancer les négociations sur la Namibie, soit couronnée de succès. Cependant, l'issue de ces pourparlers dépendra pour beaucoup de l'évolution de la situation en Rhodésie.

Au cas où de nouveaux développements permettraient la réalisation, même partielle, du plan Waldheim, la Suisse pourrait offrir son assistance dans le cadre de l'opération des Nations Unies intitulée GANUPT (Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période transitoire en Namibie), étant entendu qu'une pareille contribution présupposerait l'acceptation par toutes les parties au conflit.

En Rhodésie, le fait qu'un accord ait pu être trouvé à la Conférence des chefs d'Etat du Commonwealth à Lusaka constitue en soi un signe encourageant.

Il faut maintenant attendre les résultats de la conférence constitutionnelle sur le Zimbabwe - Rhodésie qui s'ouvrira le 10 septembre prochain à Londres, avec en principe la participation de toutes les parties intéressées au conflit. Elle peut déboucher sur des progrès décisifs si la volonté politique des négociateurs est réelle.

Präsident

Wir kommen damit zum Spezialbericht über die schweizerischen Interessen in Australafrika.

M. Duboule

Supposons qu'une entente intervienne lors de cette conférence de Londres pour qu'il y ait de nouvelles élections. La Suisse prendra-

t-elle alors elle-même l'initiative de renoncer aux sanctions économiques ou attendra-t-elle un vote des Nations Unies?

M. Aubert, conseiller fédéral

En 1965, les importations de Rhodésie du Sud en Suisse ont été soumises à des autorisations et, en 1967, elles ont été limitées à un niveau ne dépassant pas la moyenne des trois dernières années. C'est ce qu'on a appelé l'application du "courant normal".

Ensuite, depuis la fin de l'année 1965, nous avons prononcé un embargo sur les exportations de matériel de guerre à destination de la Rhodésie du Sud. Le 12 décembre 1977, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur, à partir du 1er janvier 1978, une ordonnance sur les transactions avec la Rhodésie du Sud. Cette ordonnance interdit notamment la participation de personnes ou de firmes suisses à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat conclu entre personnes étrangères et portant sur des biens en provenance ou à destination de la Rhodésie du Sud, également de capitaux en faveur de personnes en Rhodésie du Sud ou de services y relatifs. Ce sont ces affaires dites triangulaires.

Il est bien évident que si la Conférence constitutionnelle de Londres devait aboutir à un règlement acceptable pour toutes les parties et qu'à la suite de cette Conférence, les puissances déterminantes (notamment le Royaume-Uni) devaient normaliser leurs relations avec le nouvel Etat de Zimbabwe-Rhodésie et lever les sanctions, il n'y aurait plus de raisons pour nous - les sanctions n'étant plus effectives - de maintenir la réglementation que nous avons mise en place, je vous le rappelle, d'une façon autonome.

Präsident

Wir hätten damit die Behandlung des Tour d'horizon abgeschlossen. Mir scheint, dass allgemein das Bedürfnis nach einer besseren Kontinuität der Tours d'horizon besteht, indem man zum Teil auf frühere Tours d'horizon zurückkommt, falls sich in der Zwischenzeit auf einem speziellen Gebiet, das Thema eines früheren Tour d'horizon war, grundlegende Änderungen ergeben haben.

Es stellt sich weiterhin die Frage, ob man nicht künftig eine Art Lagesynthese der vergangenen drei Monate liefern könnte. Ich denke an die Grössenordnung von etwa 20 Seiten. Dies würde eine Raffung der Themen und einen geringeren administrativen Aufwand für das EDA mit sich bringen. Ferner könnte man so die allerneuesten weltpolitischen Entwicklungen mitberücksichtigen. Ein solches Verfahren hätte den Vorteil einer systematischen und kontinuierlichen Gesamtschau für sich.

H. Hofer

Dieser Vorschlag entspricht der früheren Praxis der Berichterstattung durch das EDA. Ich würde davor warnen, dieses alte Verfahren wieder aufzunehmen. Die heutige Praxis hat den Vorteil einer weitaus intensiveren und vertieften Information über bestimmte

Gebiete der Weltpolitik. Die Einbettung einer Lageanalyse sowohl in einen weltpolitischen als auch in einen historischen Zusammenhang scheint mir viele Vorteile mit sich zu bringen. Den Vorschlag von Herrn Bundesrat Aubert, die Papiere früher zukommen zu lassen und an der Sitzung die neuesten Ereignisse mündlich nachzutragen, begrüsse ich sehr.

H. Muheim

Diese Tours d'horizon sind ausserordentlich nützlich. Ich frage mich jedoch, ob man nicht gerade im historischen Teil eine Raffung vornehmen könnte. (60 Seiten Lagebericht scheinen mir doch etwas zu umfangreich.)

Präsident

Mir geht es vor allem um eine stärkere Berücksichtigung des Gesamtzusammenhanges und darum, nicht allzusehr auf eine isolierte Analyse einer bestimmten Region abzustellen.

Man könnte doch eine Chronologie der wichtigsten weltpolitischen Ereignisse seit der letzten Kommissionssitzung zusätzlich zum Tour d'horizon zusammenstellen. Herr Botschafter Cuendet wäre damit einverstanden. Nach den mir zugekommenen Informationen wünscht die Kommission für den nächsten Tour d'horizon in einem ersten Teil einen Lagebericht über Zentralamerika mit Schwergewicht Nicaragua und in einem zweiten Teil eine Analyse der Lage in der Grossregion Indischer Ozean mit den Schwerpunkten Indien, Pakistan und Afghanistan.

Hinzu käme dann noch in einem dritten Teil die zugesagte Chronologie der wichtigsten weltpolitischen Ereignisse der letzten 3 Monate.

M. Aubert, conseiller fédéral

propose, à l'avenir, de distribuer le Tour d'horizon beaucoup plus tôt, afin que les membres de la commission aient suffisamment de temps pour en prendre connaissance. Les événements survenus entre le moment de la distribution et la réunion de la commission pourraient faire l'objet d'un complément oral lors de la séance.

5. Orientierung über die Haltung des Bundesrates zur Polisario -
Attitude du Conseil fédéral à l'égard du Polisario

Präsident

Ich bitte Herrn Bundesrat Aubert, uns kurz über dieses Problem zu orientieren, das ja durch unseren Kollegen Ziegler-Genf ausgelöst wurde.

M. Aubert, conseiller fédéral

Le conflit qui se déroule dans le Sahara occidental est une guerre par procuration, avec tous ses aspects surprenants et même paradoxaux.

Le désir du Maroc de satisfaire des aspirations historiques sur la côte atlantique du Sahara s'est heurté à l'origine à des intérêts bien précis, surtout économiques, de la puissance saharienne qu'est l'Algérie. Celle-ci a su leur donner l'apparence d'une défense scrupuleuse du droit à l'autodétermination, conformément à la définition de l'OUA (c'est-à-dire dans les "frontières héritées de la colonisation"). Mais presque dès le début le conflit a pris une autre dimension, il a été un affrontement de personnalités. Le Président Boumediene a recherché la déstabilisation et peut-être l'élimination de la dynastie marocaine, en vue d'établir l'hégémonie sur l'Afrique du Nord.

Grâce à la connivence de l'Espagne, le Maroc avait atteint dès le début ses objectifs, et, depuis, il a vu constamment sa position devenir plus difficile sous les coups de l'insaisissable Polisario, armé et entraîné par l'Algérie. Le Maroc lui-même était sans doute en mesure de résister pendant de longues années à ces coups d'épingle multipliés (qui avaient tout de même fortement réduit l'extraction du phosphate de Bou Craa). Mais la Mauritanie, qu'il avait prise comme alliée, trop faible, a finalement compromis la position marocaine.

Sur le plan international, cette position a été assez solide jusqu'au moment où l'effort de guerre démesuré imposé à la Mauritanie a amené au pouvoir une junte militaire décidée à sortir du conflit.

Depuis lors, l'Algérie a pu obtenir une série de succès pour son protégé, la République arabe sahraouie démocratique, notamment la reconnaissance de plusieurs Etats africains, un revirement de l'ancien colonisateur espagnol et une décision de l'OUA, prise d'extrême justesse en faveur de l'autodétermination saharienne, c'est-à-dire contre la légitimité du rattachement du Sahara occidental au Maroc dans les formes où il a eu lieu en 1976.

Cette décision de l'OUA a donné aux militaires mauritaniens le courage de se dégager de l'alliance marocaine et de conclure à Alger, avec la "République sahraouie", un traité qui reconnaît les droits de cette dernière sur le territoire que la Mauritanie s'était incorporé lors du partage du pays.

Le Maroc a répondu à ce traité en occupant le chef-lieu de la province, Dakhla, où se trouvait encore une garnison mauritanienne, en cherchant à étendre son contrôle sur le reste de l'ancien Sahara espagnol et en obtenant la "baya", le serment d'allégeance, d'un certain nombre de chefs de tribus.

Le traité d'Alger n'a pour l'instant que des conséquences politiques. Le Maroc est en état de défendre les principaux points du Sahara occidental, même s'il ne peut effectivement contrôler l'ensemble de cet immense territoire.

Sur le plan diplomatique, il ne fait pas de doute que l'Algérie a marqué un point important. La reconnaissance par la Mauritanie des droits de la République sahraouie sur une bande de terrain considérable et l'aveu, contenu dans le traité, que la guerre était injuste renforcent très sensiblement le statut international de la République. Son gouvernement ne pourra vraisemblablement pas s'installer à l'intérieur de ses frontières, mais il va sans doute être reconnu par un nombre plus élevé de pays.

Les titres des divers compétiteurs à la souveraineté du pays restent sujets à controverses, d'autant plus que, contrairement aux membres du comité de conciliation chargé par l'OUA d'étudier l'affaire, la République sahraouie part de l'idée que le peuple s'est déjà "autodéterminé" en ralliant en masse le Polisario et que tout référendum est dès lors superflu.

Il paraît pour l'instant certain que ni l'Algérie, ni le Maroc ne souhaitent une extension du conflit. On peut même penser qu'avec la disparition de la scène de M. Boumediene les chances d'un accord de compromis, qui reposerait sur des intérêts concrets, se sont plutôt accrues.

Elles restent cependant encore faibles. Il n'est pas question pour l'Algérie d'abandonner le Front Polisario et son rejeton, la "République arabe sahraouie démocratique". De son côté, le Maroc ne peut renoncer au Sahara occidental comme tel, bien que des concessions territoriales - comme elles avaient été consenties à la Mauritanie - ne soient peut-être pas exclues. Le roi Hassan II avait utilisé l'extension du territoire comme un facteur d'unité nationale après les graves crises de Skirat et de Oufkir (1971 - 1972).

Il est aujourd'hui pris au jeu et confronté à une opinion publique totalement intransigeante, dont certains secteurs n'hésitent pas (comme le parti communiste) à utiliser la crise actuelle pour chercher à obtenir des concessions redoutables pour le pouvoir, comme la constitution de milices. Une reculade du roi, dans la conjoncture présente, pourrait être interprétée par ces groupes comme une trahison.

En attendant, le Maroc va recevoir sans doute des livraisons d'armes accrues des Etats-Unis. La France, qui avait d'abord appuyé militairement la Mauritanie, a ensuite joué un rôle d'intermédiaire entre la junte de Nouakchott et Alger. Peut-être la diplomatie française pourra-t-elle aider à un assouplissement des fronts opposés.

Aide humanitaire:

C'est par le biais de la question de l'aide humanitaire que le gouvernement suisse a été concerné par le conflit du Sahara occidental.

Une aide importante avait été accordée aux réfugiés saharouis dans la phase d'urgence (1976/77). Cette aide fut suspendue par la suite. Il était apparu d'une part que les propagandistes sympathisants du Polisario menaient sous couvert d'aide humanitaire une campagne politique partisane et, d'autre part, qu'il était pratiquement impossible de s'assurer de la véritable destination de l'aide fournie par la Confédération.

Cette décision fut confirmée à plusieurs reprises, en particulier dans la réponse du Conseil fédéral à la question ordinaire du conseiller national Werner Carobbio le 13 septembre 1978. A deux reprises, le DFAE procéda à une enquête auprès de ses principales ambassades concernées par le problème, sans que celles-ci ne donnent d'éléments nouveaux justifiant une modification de l'attitude du Conseil fédéral à cet égard.

Certes, les critères pour l'octroi d'une aide humanitaire ne sont pas de nature politique mais il est impossible d'ignorer totalement le contexte politique entourant l'octroi d'une aide humanitaire dans une région et dans une situation donnée.

A l'heure actuelle, les risques potentiels d'un élargissement du conflit au Sahara occidental sont plus grands que jamais. Le DFAE doit faire preuve de prudence pour éviter que notre aide humanitaire ne soit au centre de controverses politiques. Nous serions prêts à envisager une telle aide sur le plan multilatéral si nous étions, par exemple, sollicités par des organisations comme le HCR ou le CICR. D'autre part, il serait également possible, par exemple par le truchement de la Croix-Rouge suisse, de venir en aide, mais je précise dans le cadre d'une action en faveur de toutes les victimes du conflit.

Considérations politiques:

Conformément à sa pratique constante qui consiste à ne reconnaître que des Etats et non des gouvernements en exil ou des "organisations de libération", la Suisse n'a reconnu ni le "Front Polisario" ni le "gouvernement" de la "République arabe saharouie démocratique". Il n'a pas non plus entretenu de contacts avec ces diverses organisations.

La situation politique est aujourd'hui en pleine évolution. Les décisions de l'OUA, puis l'accord d'Alger entre la Mauritanie et le Polisario, enfin les événements sur le terrain qui ont conduit à une annexion pure et simple de l'ancienne partie mauritanienne du Sahara par le Maroc nous amènent à penser que la situation est plus explosive et plus mouvante que jamais. Le Maroc semble bien décidé et il y a l'unité entre toutes les tendances politiques dans ce pays à ne pas abandonner à une république saharouie une parcelle de territoire de l'ancien Sahara espagnol. D'autre part, on assiste dans le cas de la Mauritanie à un renversement des alliances, ce pays passant plutôt dans le camp algérien. Les risques d'un conflit plus large que par le passé sont donc évidents et, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous devons nous montrer

particulièrement prudents. Nous continuerons à suivre attentivement les développements de la situation. C'est, je crois, la neutralité mais aussi la sagesse qui nous l'imposent.

6. Verschiedenes - Divers

Questions du président de la commission

=====

1. Comment le DAE réagit-il aux allégations de la presse soviétique qui s'efforce de présenter sous l'aspect d'un assassinat le suicide du fonctionnaire international Léonide Pantchenko, survenu le 7 avril 1979 à Aarau? Quel cas fait-il, en particulier, de la thèse selon laquelle il y aurait eu collusion entre notre service de contre-espionnage et les services secrets de l'Occident?

Wie beurteilt das EDA Behauptungen der sowjetrussischen Presse, die den Selbstmord des internationalen Funktionärs Leonid Pantschenko am 7. April 1979 in Aarau zu einem Mord umdeuten wollen? Was hält es insbesondere von der These einer Kollusion unserer Spionageabwehr mit westlichen Geheimdiensten?

M. Aubert, conseiller fédéral

Voici la réponse du Département de justice et police, plus particulièrement concerné par cette affaire:

"Le Conseil fédéral s'est saisi de l'affaire Pantchenko lors de sa séance du 15 août 1979 et a été mis au courant, dans les détails, par le chef du DFJP du résultat de l'enquête. Il a donc pris connaissance que, selon l'état actuel de celle-ci de même que selon le rapport médical, il n'existe pas d'indice quant à la participation d'un tiers dans l'affaire du décès de Pantchenko. Bien plus, les résultats des recherches semblent démontrer que Pantchenko s'est ôté lui-même la vie.

La version de l'URSS qui prétend que Pantchenko avait été victime d'un assassinat ne trouve, selon les documents, aucun fondement.

La thèse, selon laquelle il y aurait eu collusion entre notre service de contre-espionnage et les services secrets de l'Occident, alléguée par la presse soviétique, est à écarter purement et simplement."

Le DFAE a, pour sa part, adressé la note suivante à l'ambassade de l'URSS à Berne:

"Le Département fédéral des affaires étrangères, d'ordre du Conseil fédéral, a l'honneur de faire savoir à l'Ambassade de l'URSS que sa note du 26 juillet 1979, concernant le suicide à Aarau du ressortissant soviétique Léonide Pantchenko, a retenu l'attention des autorités suisses compétentes.

Cette affaire, qui relève de la seule compétence des autorités suisses, a fait l'objet de la part de celles-ci d'une enquête en conformité avec les dispositions légales applicables. Les résultats de cette enquête ont été portés à la connaissance de l'ambassade par note du 15 juin 1979. Le département n'a rien à ajouter à cette communication.

Le département saisit cette occasion pour renouveler à l'ambassade l'assurance de sa haute considération."

(Berne, le 21 août 1979)

II. Hofer

Wie erklärt sich das EDA die Mühe der Sowjetunion, in der "Is-westija" einen Artikel erscheinen zu lassen, der in der deutschen Uebersetzung acht (!) Schreibmaschinenseiten umfasst? Welches ist der Hintergrund für diesen Aufwand, bei dem das Thema an sich doch nur Vorwand sein kann?

H. Hegner

Ein Hinweis dazu. Unsere Schwierigkeiten, auch mit anderen sowjetischen Regierungsstellen, liegen schon einige Wochen zurück.

Die Affäre Pantschenko ist sozusagen der Gipfel dieser Entwicklung. Gleichzeitig findet aber der offizielle Verkehr unserer Botschaft in Moskau mit dem Aussenministerium der Sowjetunion in einer äusserst positiven und zuvorkommenden Art und Weise statt.

Wir sehen uns zur Zeit zwei recht konträren Strömungen gegenüber. Darüber heute schon etwas auszusagen, schiene mir verfrüht.

Präsident

2. L'attitude observée lors de l'occupation de l'ambassade à Mexico, par certaines autorités et par le personnel, la longanimité qu'ils ont témoignée envers les occupants notamment, correspondent-elles aux règles de comportement généralement applicables en pareil cas? Le DAE estime-t-il que les installations, l'équipement de nos ambassades, l'instruction ainsi que la tactique suivie en cas de crise par nos représentations diplomatiques à l'étranger sont suffisants pour affronter des périls de cette nature?

Entspricht das Verhalten von Behörden und Personal bei der Botschaftsbesetzung in Mexiko, insbesondere die den Besetzern gegenüber gezeigte Langmut, allgemeingültigen Verhaltensregeln für solche Fälle? Glaubt das EDA, dass Einrichtung, Ausrüstung, Instruktion und Krisenmanagement bei unsern Vertretungen im Ausland genügen, um ähnlichen Gefährdungen zu begegnen?

M. Aubert, conseiller fédéral

Voici à ce sujet le texte d'une communication qui vient de nous parvenir de Mexico:

"Le gouvernement a décidé de faire bénéficier de la loi d'amnistie du 27.9.78. 919 personnes dont 838 paysans qui se trouvaient jusqu'ici dans les prisons de la république. Selon le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Rodolfo Gonzalez Guevara, le président veut tourner définitivement la page des violences des années 60 et faire repartir le pays sur un nouveau pied. Il n'y a sans doute pas de cause à effet entre l'occupation de cette ambassade et cette décision du gouvernement, mais l'occupation de notre mission aura sans doute précipité les choses. D'ailleurs le Ministère de l'Intérieur annonce que certains cas de prisonniers continuent à être à l'étude."

Je voudrais maintenant placer ce grave incident dans une certaine perspective politique et, en même temps, vous expliquer ce qu'ont été au cours de toute cette affaire les soucis constants du Conseil fédéral et les miens.

D'une façon générale, je dois dire que la manière dont cette affaire a été traitée par les autorités fédérales a été comprise et appréciée par l'opinion publique. Certains ont toutefois critiqué le fait que nous ayons toléré pendant si longtemps (8 jours) l'occupation de notre ambassade; d'autres auraient voulu que l'on s'entremette d'une façon active pour les occupants de l'ambassade pour leurs doléances ou, tout au moins, pour leur assurer un sauf-conduit à la sortie de notre ambassade.

Nous avons choisi une ligne médiane, animés par le souci d'éviter d'une part de transformer une ambassade de Suisse en un lieu d'affrontements, de violence, voire d'effusion de sang (cela se serait sans doute produit si l'on avait fait appel à la police immédiatement pour expulser les occupants); d'autre part, nous ne pouvons tolérer trop longtemps qu'une ambassade de Suisse ne soit pas en mesure de fonctionner normalement et qu'elle soit occupée, même pacifiquement, par des intrus. Je crois que les 8 jours de cette occupation étaient l'extrême limite du tolérable.

Le sens du devoir, la patience, la tenacité de nos agents au Mexique et je veux rendre ici hommage à notre Chargé d'affaires, M. Ramseyer, furent, au cours de toute l'occupation, remarquables.

Certes, cette occupation nous a également appris quelque chose; nous avons fait une expérience de plus; il y a eu des erreurs, notamment celle de permettre aux journalistes et à la télévision de s'introduire dans l'ambassade le second jour; nous avons tiré nos leçons car, il faut bien se rendre compte, ce genre d'incidents n'est pas le premier en ce qui concerne une ambassade de Suisse - rappelez-vous l'an passé les ambassades de Suisse en El Salvador puis au Guatemala - et risque malheureusement de se renouveler car nous sommes presque impuissants pour pouvoir l'empêcher. Enfin, et pour me résumer, je voudrais dire que s'il est important qu'une ambassade de Suisse puisse en tout temps fonctionner normalement et qu'il n'est pas acceptable de la voir occupée, il n'est pas moins vrai que de demander trop vite aux autorités locales d'employer la force pour faire évacuer ces personnes risque de souiller l'image de marque qu'a la Suisse, berceau de la Croix-Rouge, défenseur des droits de l'homme, etc., à l'étranger. Cela aussi est important. Je me demande si certaines critiques que j'ai entendues, consistant à dire que nous n'avons pas fait appel assez vite à la police, se seraient exprimées dans le même sens et auraient préconisé une même intervention policière si cet incident, plutôt que de se produire au Mexique, se serait par exemple produit en URSS.

Voici en outre ce que nous a communiqué notre ambassadeur après son retour à Mexico:

(Télex): "Me suis rendu le 15 août, accompagné de Ramseyer, chez Rodolfo Gonzalez Guevara, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur (X), afin de le remercier de l'aide et de la coopération qu'il a bien voulu nous accorder tout au long de l'occupation. X a exprimé ses regrets de l'incident et s'est félicité de la manière dont nous l'avons traité. A fort bien compris l'attitude humanitaire qui a guidé notre action et qui, a-t-il déclaré, est celle toute naturelle de notre pays lorsqu'il en va de la protection de la personne humaine. ...

Quant aux occupants de notre mission, X nous fait savoir que leurs requêtes ont été examinées et continuent de l'être. X a reçu une délégation du groupe vendredi 10, une fois encore mardi 14 et il devrait y avoir une nouvelle rencontre vendredi 17. X nous a expliqué que le Gouvernement mexicain voulait maintenir le dialogue afin de mettre un terme définitif aux revendications de ces gens. Il a toutefois fait remarquer que si le groupe devait commettre un acte qui pourrait perturber les bonnes relations établies, les conversations seraient immédiatement et irrémédiablement interrompues."

(16.08.1979)

(Télex): "Le ministre de l'Intérieur, M. Olivares Santana, me téléphone pour vous remercier de la visite faite au sous-secrétaire Gonzalez Guevara, me charge de transmettre au Gouvernement suisse ses sentiments de sympathie et de regrets de ce qui s'est passé, et tient à souligner les excellentes et amicales relations qui existent entre nos deux pays."

(17.08.1979)

L'incident ne laisse donc aucun malentendu et ne projette aucune ombre sur ces relations.

H. Meier

Unsere Botschaften und Konsulate sind sehr unterschiedlich untergebracht: in alten Häusern, in modernen Hochbauten (z. T. Stockwerkeigentum), im Parterre oder in einer höher gelegenen Etage. Die modernen Bauten sind nach dem Prinzip "Oeffnung Richtung Publikum" gestaltet, also keine Abschränkungen und viel Glas. - Schon allein von den Lokalitäten und ihrer Lage her lassen sich allgemein gültige Sicherheitsregeln nicht aufstellen.

Praktisch allen Vertretungen sind zwei Dinge gemeinsam, nämlich:

- grosser Besucherverkehr (Immatrikulation, Militärkontrolle, Militärpflichtersatz, alles Dinge, welche die anderen Staaten nicht kennen); dazu kommen die üblichen Besucher (Auskünfte, Visa). 40 Besucher pro Vormittag sind für viele Vertretungen die Regel
- Raumknappheit, weshalb es in den wenigsten Fällen möglich ist, gleich hinter der Eingangstüre eine Auffanghalle zu errichten; wer einmal die Eingangsschwelle überschritten hat, befindet sich in der Kanzlei und hat praktisch freien Zugang zu allen Büros

Doch selbst wenn solche Auffanghallen existieren, wäre die Sicherheit des Personals nicht gewährleistet. Verbleiben nämlich die Besetzer in der Halle, kommt früher oder später der Moment, in welchem das Personal gezwungen ist, die Räumlichkeiten zu verlassen. Liegen diese im ersten Stock, gäbe es keine Probleme, doch was, wenn die Kanzlei z. B. in der fünften Etage oder höher untergebracht und keine Nottreppe vorhanden ist?

Bleibt hingegen die Eingangstüre dauernd geschlossen und wird nur geöffnet, wenn ein Besucher klingelt, ist die Situation trotzdem nicht viel besser. In San Salvador wurde die Mitarbeiterin, als sie die Türe öffnete, auf die Seite gedrängt; in Guatemala haben die mit Eisenstäben und Schlagketten ausgerüsteten Besetzer - beinahe eine halbe Kompanie - das Personal mehr oder weniger unsanft zurückgedrängt und gleich die Telefonzentrale übernommen. - Angesichts der bürgerkriegsähnlichen Zustände in El Salvador hatte Geschäftsträger Wey angeordnet, dass die Türe ständig geschlossen blieb. Er empfing Besucher nur auf vorherige telefonische Anmeldung hin. Da sein Mörder unerkannt entkam, wird man nie wissen, ob dieser und seine Gesinnungsgenossen eine Besetzung der Botschaft beabsichtigt hatten, in Kenntnis der Situation dann aber darauf verzichteten und ihn kaltblütig erschossen, um auf diese Weise die allgemeine Unsicherheit noch zu erhöhen. - Geiseln sind, gemäss den Lehrbüchern der Terroristen, unter allen Umständen am Leben zu erhalten, denn eine tote Geisel stellt kein Druckmittel dar.

Obwohl uns sowohl vom baulichen Stand der einzelnen Objekte als

auch von der Kreditfrage her Grenzen gezogen sind, suchen wir laufend nach Lösungen, die das Risiko vermindern lassen. So werden z. B.

- dort, wo die Polizei dazu bereit und auch zuverlässig ist und zudem innert nützlicher Frist anrückt, direkte Drahtverbindungen hergestellt (in Nairobi muss die Polizei in Aussenquartieren im eigenen Wagen abgeholt werden)
- an anderen Orten für die Dauer kritischer Phasen oder auch für längere Zeiten mit privaten Bewachungsorganisationen Verträge abgeschlossen
- wo sich die Gebäulichkeiten dazu eignen, Fluchtwege geschaffen
- Trennwände und Türen eingebaut, um den freien Zugang zu Bürogruppen zu verunmöglichen
- wo Platz vorhanden, Auffangräume geschaffen

All dies darf aber nicht darüber hinwegtäuschen, dass es keinen absoluten Schutz gibt. Selbst die mit allen technischen Raffinesse ausgerüstete, von schwedischer und deutscher Polizei bewachte Botschaftskanzlei der Bundesrepublik in Stockholm konnte von Terroristen gestürmt werden.

Aber auch ein absoluter Schutz der einzelnen Personen ist leider unmöglich. Die Terroristen beobachten das ausersehene Opfer während längerer Zeit und entwerfen daraufhin ihre Aktionspläne. Bei deren Ausführung bedienen sie sich aller technischen Hilfsmittel und Täuschungsmanöver.

Präsident

Wir müssen damit rechnen, dass der Preis für Schweizer Geiseln angestiegen ist.

Frau Morf

Was ist mit den Leuten geschehen, die sich für einige Zeit in der Schweizer Botschaft festgesetzt haben. Besetzung scheint mir eine allzu schwerwiegende Bezeichnung für diesen Vorfall.

Offensichtlich kam es zu mehreren Zusammentreffen dieser Leute mit den mexikanischen Behörden. Ich meine, wir haben auch die Pflicht, diese Menschen weiter im Auge zu behalten. Hat man spezialisierte Organisationen entsprechend informiert oder beauftragt?

M. Aubert, conseiller fédéral

Nous ne disposons pas de renseignements sur ce point-là.

H. Hofer

Mir scheint, dass das EDA im Wiederholungsfall eine härtere Hand zeigen sollte. Ansonsten ermutigt die large Haltung der Schweiz zu weiteren derartigen Vorkommnissen, die - Frau Morf - keineswegs gewaltfrei sind. Es handelte sich hier um eine gewaltsame Besetzung.

M. Aubert, conseiller fédéral

Les membres du Conseil fédéral se sont consultés tous les jours lors de conférences téléphoniques. La décision qui a été prise est une décision collégiale. Parmi les occupants, il y avait des femmes et des enfants. Que se serait-il passé si nous avions finalement dû compter des morts et des blessés?

H. Muheim

In der Sammlung der eidgenössischen Gesetze vom 14. August dieses Jahres sind eine Reihe von Briefwechseln der Eidgenossenschaft mit verschiedenen Entwicklungsländern publiziert worden. Es handelt sich dabei um Briefwechsel zwischen den Regierungen, die vom 8. Mai 1978 datieren. In Kraft getreten sind die in den Briefwechseln getroffenen Vereinbarungen am 1. Januar 1978.

Es handelt sich hier um Aenderungen von bilateralen Verträgen betreffend die Umwandlung von Darlehen in Geschenke.

Haben die eidgenössischen Räte diesen Umwandlungen zugestimmt, und warum werden diese Umwandlungen erst zum heutigen Zeitpunkt publiziert?

Präsident

Diese Frage wird durch das EDA schriftlich beantwortet und im Protokoll aufgeführt werden:

"Die eidgenössischen Räte haben mit Bundesbeschluss vom 6. Dezember 1977 der Umwandlung der sechs Finanzhilfekredite und der drei Transferkredite in Geschenke an die betreffenden sieben Entwicklungsländer zugestimmt. Artikel 1 Absatz 3 dieses Bundesbeschlusses ermächtigt den Bundesrat zum Abschluss der zu diesem Zweck notwendigen Vereinbarungen. Da die durch Briefwechsel abzuschliessenden Vereinbarungen zur Aenderung der bestehenden Abkommen erst in den Monaten April bis Juli 1978 vorgenommen wurden, hingegen schon rückwirkend am 1. Januar 1978 in Kraft getreten waren, wurde der Bundesbeschluss vom 6. Dezember 1977 auf Anlass von Rückfragen verschiedener Banken und Verwaltungsstellen hin unverzüglich im Bundesblatt vom 10. Januar 1978 (BB1 1978 I, Seite 45) veröffentlicht. Die Veröffentlichung der neun Briefwechsel in der Amtlichen Sammlung konnte infolge von Verzögerungen bei der Uebersetzung der englischen Originaltexte erst Ende Juli und anfangs August 1979 vorgenommen werden."

Nächste Sitzung: 13. November 1979